

COTISATIONS – Barème 2025

Membres correspondants

Organisations interprofessionnelles publicité, fédérations, associations et prestataires techniques "programmatisation et Data" :

Chiffres d’Affaires		HT €	TVA 20%	TTC €		Nombre max. de projets
Jusqu’à 749 999 €	Minimum	905	181,00	1 086,00	MC1	50
750 000 à 1 499 999 €	Moyenne	2 165	433,00	2 598,00	MC2	180
À partir de 1 500 000 €	Maximum	3 670	734,00	4 404,00	MC3	230

**Prestataires techniques agissant en tant que délégataire d'un membre actif : p.e.
 Livraison dématérialisée / Hub services "bandes antennés" / Editeur de solution
 Publicité TV-VOD... et cabinets d'avocats :**

Tranche unique	5 139	1 027,80	6 166,80	MC4	2 000
Cotisations groupées	Consultez l’ARPP				

Projets supplémentaires reportables/an par tranche de 50 : **930,00 € HT**

Un projet est caractérisé par l’existence d’une version, d’un format, d’une durée...

Exemple : 1 script de 30 secondes et 1 script de 20 secondes sont décomptés comme 2 projets.

